

BILAN DES TROIS POSTES RÉSERVÉS AUX FEMMES

Condition féminine

Le Comité de travail mixte chargé de faire le bilan des postes réservés aux femmes au Bureau de la FTQ a été mis sur pied au début de 1999. La FTQ répondait ainsi à la recommandation du Comité de condition féminine (CCF-FTQ) et à une résolution du Conseil général de septembre 1998. Le Comité mixte était composé de représentantes et représentants du Bureau et du CCF-FTQ et présidé par le secrétaire général. Le soutien technique a été assuré tout au long par le Service de la condition féminine.

Après deux années bien remplies, le Comité mixte a présenté ses conclusions et recommandations au Conseil général qui a adopté le rapport à l'unanimité, le 15 mai 2001.

Dans le cadre des travaux, le Comité mixte a tenu six consultations auprès : des vice-présidentes actuelles et antérieures, des membres du Bureau de la FTQ, des syndicats affiliés, des Conseils régionaux, des militantes présentes à la Biennale de réflexion en condition féminine et du CCF-FTQ. Il a procédé à l'envoi de questionnaires à tous les syndicats et Conseils régionaux pour compléter l'exercice. S'inspirant des observations, commentaires et suggestions recueillis lors des consultations, le Comité mixte a pu établir un bilan éclairé et faire plusieurs recommandations, dont les suivantes :

- maintien des trois postes réservés aux femmes;
- modification de l'appellation de ces postes pour « trois postes de vice-présidentes représentant les femmes »;
- clarification du mandat de ces élues dans les Statuts de la FTQ;
- soutien technique et financier accru de la FTQ pour ces trois postes;
- inclusion dans les Statuts d'un mode de remplacement en cas de vacance définitive à l'un de ces postes.

Le Conseil général du 26 septembre 2001 a été saisi des résolutions pertinentes présentées par le Bureau pour modifier les Statuts; il les a entérinées à l'unanimité pour être soumises au Congrès de la FTQ pour adoption.

Contexte

Il faut se rappeler qu'en 1987, le Bureau de la FTQ comptait deux femmes représentant leur syndicat. Or, par un concours de circonstances, ni l'une ni l'autre ne renouvelaient leur mandat. La FTQ devait poser un geste pour nous assurer du maintien de la présence des femmes au sein du Bureau, d'autant plus qu'à l'époque, elle enquêtait sur la place des femmes dans les structures de la centrale.

C'est ainsi qu'au congrès de 1987, les statuts de la FTQ furent modifiés pour inclure trois postes réservés aux femmes. Par la même occasion, la FTQ créait un caucus des femmes déléguées au congrès afin de présenter aux délégués ses recommandations à chacun de ces postes. De plus, les délégués au congrès étaient encouragés à assurer une plus large représentation des syndicats affiliés au Bureau de la FTQ lors de l'élection à ces postes. Il faut dire qu'à cette époque, un syndicat ne pouvait pas compter plus d'une personne au Bureau de direction de la FTQ. Finalement, les candidates à ces postes avaient le devoir de s'entendre au préalable avec leurs syndicats respectifs pour pouvoir se faire libérer et défrayer les dépenses encourues par cette fonction. C'est ainsi que des syndicats, petits comme plus grands et jusque-là absents du Bureau, ont pu y participer.

Plus tard, un autre changement aux statuts adoptés lors du congrès de 1993 permit à toutes les femmes, peu importe leur syndicat, de se présenter à l'un de ces postes avec comme condition de provenir de syndicats différents.

Toujours en 1993, les statuts précisaient le mandat des vice-présidentes. Elles devenaient dorénavant responsables d'acheminer au Bureau et au Conseil général les orientations dégagées par le Comité de condition féminine de la FTQ, par la Journée biennale de réflexion en condition féminine et par le caucus des femmes déléguées au congrès de la FTQ.

Mais c'est dans le cadre de la Rencontre biennale de réflexion en condition féminine de décembre 1997 que le débat sur ces postes a été amorcé, débat qui s'est poursuivi lors de deux rencontres consécutives du CCF-FTQ en janvier et mars 1998... d'où la recommandation du CCF-FTQ qu'un bilan exhaustif (de ces trois postes) soit dressé par la FTQ. Ce bilan nous permettra, par la suite, de préciser notre position sur ce sujet.

Mai 2001